

# COMPTE-RENDU

## AGRICULTURE ET TERRITOIRES CHALONNAIS "du diagnostic aux perspectives"

VENDREDI 05 SEPTEMBRE 2014

Conférence - débat : "AGRICULTURE ET TERRITOIRE CHALONNAIS,  
du diagnostic aux perspectives d'avenir "

**5 septembre 2014**

dans le cadre de la :

68<sup>e</sup>  
**foire**  
de  
**CHÂLONS**



Agreste Champagne  
Ardenne

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
de Champagne-Ardenne  
Service régional de l'information statistique  
et économique

**AUDC**  
Agence d'Urbanisme et de  
Développement de l'agglomération  
et du pays de Châlons-en-Champagne

*"Cette publication est dédiée à Stéphane COUNOT, chargé d'études au Service Régional de l'Information Statistique et Economique de la DRAAF Champagne-Ardenne, qui a participé activement aux travaux d'analyse ainsi qu'à la préparation de cette conférence. Stéphane est décédé le 18 avril 2015."*

## INTRODUCTION DE JACQUES JESSON, PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE DU SCoT ET DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

M. JESSON



Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre participation à cette conférence organisée par l'Agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne (AUDC) en partenariat avec la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de Champagne-Ardenne.

**Cette matinée se déroulera en deux temps avec une première partie consacrée à la présentation de deux études suivie d'une table ronde durant laquelle nous débattons des**

**interactions entre l'agriculture et le territoire.**

Dans cette enceinte qui accueille la 2<sup>ème</sup> foire agricole de France, on mesure facilement combien l'activité agricole est une richesse fondamentale du Pays de Châlons-en-Champagne. Cette importance se concrétise par une occupation dominante de l'espace, un potentiel agronomique avéré avec des rendements élevés, un négoce bien organisé et un environnement agroindustriel important.

On comprend donc aisément que la profession agricole soit très attentive à faire comprendre aux aménageurs l'importance du foncier agricole. Il est donc essentiel de nous montrer extrêmement vigilants dans notre volonté de développer le territoire car chacun sait que les hectares urbanisés ne retourneront jamais à l'agriculture.

Sans plus attendre, je vous propose de planter le décor et de découvrir des éléments de diagnostic réalisés dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Châlons-en-Champagne :

- le portrait de l'agriculture de notre territoire qui sera présentée par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt (DRAAF) de Champagne-Ardenne,
- l'analyse la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers réalisée par l'Agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération et du Pays de Châlons.

### 1-1) PRESENTATION DU DIAGNOSTIC DE L'ACTIVITE AGRICOLE DE L'AIRE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Jean-Pierre JACTAT - Chef du Service Régional de l'Information Statistique et Economique de la DRAAF Champagne-Ardenne



Merci Monsieur le Président. Je suis très honoré de vous présenter ce diagnostic établi par le Service Régional de l'Information Statistique et Economique de la DRAAF, un service qui fait partie de la statistique publique.

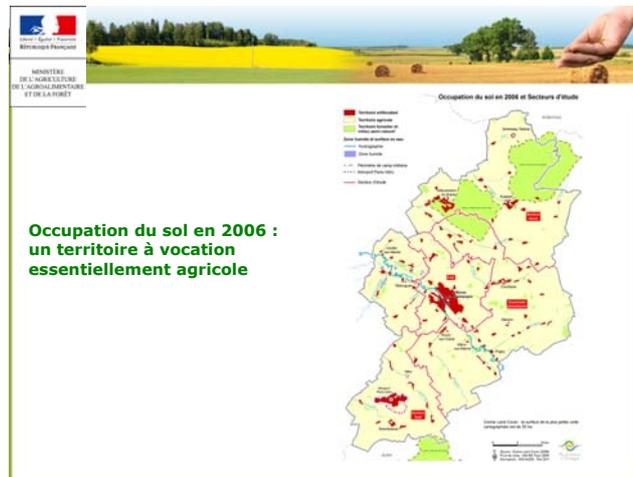
Nous avons dressé un diagnostic agricole du territoire châlonnais à la demande de l'Agence d'Urbanisme de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne, dans le cadre de l'élaboration du projet de Schéma de Cohérence Territoriale.

Il s'agit d'un point "zéro", une sorte d'état des

lieux de ce territoire qui présente en différents points l'activité agricole, dont l'importance a été soulignée par M. JESSON, l'emploi agricole et les structures des exploitations et les aspects agroenvironnementaux.

Au-delà de cet état des lieux, nous avons également engagé une réflexion sur une proposition d'indicateurs de suivi adaptés au territoire.

Le Pays de Châlons-en-Champagne forme un bassin de vie de 90 communes avec 97 000 habitants et une densité de 55 habitants au km<sup>2</sup>. **C'est un grand espace rural puisque 80 % de la superficie est occupée par l'agriculture**, ce qui est plus important qu'aux niveaux régional et national.



**Plus de 1 132 exploitations agricoles orientées dans les productions végétales et industrielles** cultivent un parcellaire adapté à la mécanisation, au travers des différents remembrements. Cette spécialisation concerne 57 % des exploitations alors qu'elles sont 11 % dans la région Champagne-Ardenne.

La fertilisation des sols permet un potentiel élevé de rendement, même si cette année 2014 est marquée par des problèmes de qualité. 80 quintaux de céréales et plus de 100 tonnes de betteraves à l'hectare sont récoltés en 2011 et 2012, ce qui montre la domination des cultures générales (céréales, luzerne, avec les betteraves sucrières et les pommes de terre).

**Le territoire est composé très majoritairement (90 %) de grandes cultures organisées en coopératives** (40 établissements, 160 salariés). D'autres industries agroalimentaires (déshydratation, féculerie, conditionnement de pomme de terre, fabrication pour l'alimentation du bétail) représentent 800 emplois soit 20 % des emplois des IAA marnaises. Les silos de céréales sont bien répartis et couvrent entièrement le territoire.

Par contre, l'élevage est peu présent et est de plus en net recul depuis 1980 (30 exploitations agricoles). Il est plutôt situé dans le Nord de l'aire d'étude.

**Cette agriculture est basée sur des structures d'exploitation agricole de grande taille qui sont de plus en plus de forme sociétaire**, avec une surface moyenne de 129 hectares (174 ha dans la zone Sud et 113 ha à proximité de l'agglomération) avec une tendance à l'agrandissement et 2/3 de personnes morales sur 80 % de la surface. La dimension familiale reste tout de même importante avec toutefois un vieillissement des responsables qui sont à 83 % de sexe masculin.

171 installations ont été enregistrées en 10 ans, avec un taux supérieur à l'ensemble du département mais qui pose une 1<sup>ère</sup> question quant au renouvellement des exploitants. Si l'on regarde les histogrammes en comparant les recensements agricoles 2000 et 2010, la pyramide des âges diminue à sa base, ce qui montre ce faible renouvellement. En comparaison, l'âge moyen est supérieur sur le secteur d'étude à celui de la Champagne-Ardenne.

**Le métier d'agriculteur est exercé à 90 % à titre principal**, ce qui est supérieur à la Champagne-Ardenne ; 5 % possèdent un mandat électif ; 7 % sont en circuit court et 1,4 % seulement en agriculture biologique.

L'emploi agricole baisse de 14 % entre 1999 et 2009 et 72 % des Unités de Travail Annuelles sont familiales. Les emplois saisonniers sont peu répandus : nous ne sommes pas dans un secteur qui, comme en viticulture, nécessite de la main d'œuvre, car les tâches sont très mécanisées.

**En matière d'agroenvironnement**, la vallée de la Marne est concernée par des opérations sur la biodiversité financées par l'Etat, principalement portées sur la gestion extensive des prairies. 42 exploitations sont engagées volontairement, sur 5 ans, sur 250 ha.

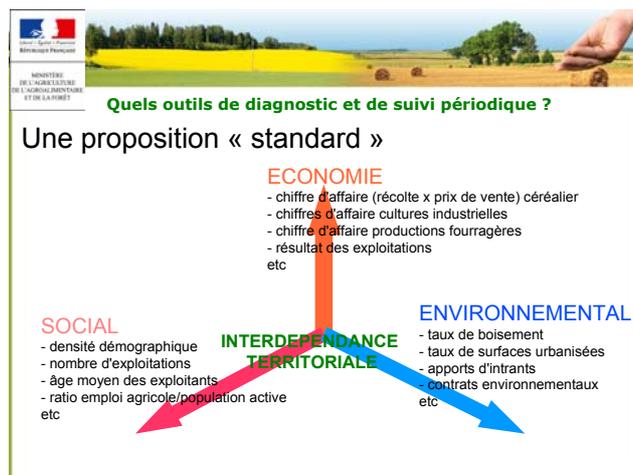
D'autres opérations concernant la réduction des intrants dans les périmètres de captage sont financées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et prises à l'initiative des collectivités responsables, avec une animation de la Chambre d'Agriculture de la Marne.

A Saint-Memmie, avec une surface agricole de 2 400 ha et un taux de contractualisation de 11,5 %, nous sommes au début de la démarche. A Somme-Vesle, sur 2 800 ha, le taux de contractualisation est comparable, mais l'opération est encore plus récente. A Vadenay, avec là encore un début d'opération, le taux de contractualisation est de l'ordre de 10 %.



**L'activité agricole prise au sens large n'est donc pas statique et nous avons réfléchi à l'élaboration d'un outil de suivi et d'aide à la décision** permettant aux acteurs du territoire de suivre les évolutions à l'aide d'indicateurs fiables, accessibles et adaptés aux caractéristiques physiques propres au territoire considéré.

Cette méthode prend en compte les trois piliers du développement durable et emploie pour chacun des axes économique, social et environnemental dix indicateurs dont les principaux vous sont présentés et qui permettent de comparer le territoire lui-même dans le temps, entre deux périodes, ou encore de le comparer à d'autres territoires.



Nous avons également veillé à la disponibilité des données lesquelles sont accessibles annuellement pour la dimension économique y compris en l'état de prévisions.

Le modèle permet d'obtenir une représentation schématique et peut aussi déboucher sur des analyses plus détaillées sur la main d'œuvre, sa qualification, la part du salariat du territoire dans le temps et l'espace.

Pour conclure, je remercie l'Agence d'urbanisme pour sa confiance et tiens à souligner l'apport de ces démarches partenariales dans l'analyse des données et la compréhension des phénomènes.

## 1-2) L'ANALYSE LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Jean-Marc CHONÉ – Directeur d'études à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne

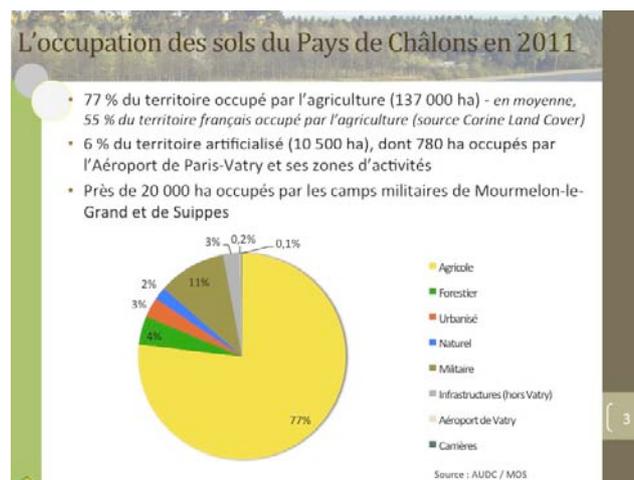


Mesdames et Messieurs, comme l'a souligné M. JESSON, l'enjeu de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers est un impératif qui s'impose aux collectivités qui élaborent un document d'urbanisme et je vais vous présenter les travaux réalisés par l'Agence d'Urbanisme dans le cadre du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Châlons-en-Champagne.

Jean-Pierre JACTAT vous a déjà présenté le territoire du SCoT et je vais donc introduire mon propos par quelques chiffres sur l'occupation des

sols et son niveau d'artificialisation en 2011 :

- **137 000 ha occupés par l'agriculture soit 77 % du territoire** (à comparer à une moyenne de 55 % pour le territoire français d'après la source Corine Land Cover),
- **10 500 ha, soit 6 % du territoire sont artificialisés** dont un peu plus de la moitié (environ 5 500 ha) est constituée d'espaces urbanisés, et moins de 5 000 ha sont occupés par des infrastructures,
- **10 583 ha, soit 6 % du territoire, sont occupés par des espaces naturels et forestiers** non compris les camps militaires de Mourmelon-le-Grand et de Suippes qui sont aussi des sites Natura 2000 d'ampleur (près de 20 000 ha).



**Du point de vue du droit, la question de la modération de la consommation des espaces a été fortement médiatisée avec les travaux du Grenelle de l'environnement** et le chiffre de 60 000 ha de consommation annuelle d'espace agricole équivalant à la disparition d'un département de surface moyenne tous les 10 ans.

Cette préoccupation n'est pourtant pas nouvelle puisque la gestion économe du sol apparaît dès la loi du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences en matière d'urbanisme.

Mais devant le constat de la poursuite de la consommation des espaces agricoles, le législateur n'a depuis cessé de rappeler aux auteurs des documents d'urbanisme qu'ils devaient placer l'économie du foncier au cœur de leurs choix d'aménagement.

Ainsi, la loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche du 27 juillet 2010 propose de réduire de moitié le rythme de consommation d'ici 2020.

Le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt devrait encore renforcer les outils de contrôle avec l'élargissement du rôle des Commissions Départementales de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) et la constitution d'une base de données nationale et homogène sur le territoire.

**Car la question centrale qui se pose aux auteurs des documents d'urbanisme est celle de la compréhension suffisamment précise du phénomène de l'artificialisation des sols.** De ce point de vue, les lois Grenelle II et pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ont marqué un tournant décisif avec l'obligation de fournir des données chiffrées tant rétrospectives que prospectives.

Les SCoT et les PLU doivent en effet comprendre une analyse de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers dans les 10 ans qui précèdent leur approbation et fixer des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace.

C'est donc bien ici que tout change car jusqu'à présent, le respect du principe de consommation économe se réduisait bien souvent à une projection du développement notamment résidentiel et économique. Il s'agit désormais de quantifier et caractériser la consommation des espaces puis d'en assurer le suivi dans le temps.

Mais force est de constater qu'au moment où le législateur a produit ces différents textes, **il n'y avait pas d'outils pour rendre cette analyse de la consommation des espaces objective, fiable, reproductible dans le temps et homogène** pour permettre des comparaisons entre territoires.

D'où l'interrogation de l'Agence d'urbanisme par rapport aux outils permettant de répondre à ces exigences nouvelles.

**Dans un premier temps, nous avons décidé de combiner différents outils** soit Corine Land Cover et les fichiers fonciers du cadastre.

Corine Land Cover est une base européenne de données résultant du traitement d'images satellitaires. Cette base permet une approche globale de l'occupation des sols au 1/100 000<sup>ème</sup>, mais n'est pas utilisable dans le détail car l'unité minimale de collecte de 25 ha ne permet de traiter que les évolutions de plus de 5 ha. Des améliorations de cette précision sont toutefois prévues dans le prochain millésime conçu sur une base 2012.

Le deuxième outil utilisé reposait sur l'exploitation des données issues de l'application MAJIC (Mise à Jour des Informations Cadastreuses) de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Il s'agit d'une base de données fiscales, qui renseigne sur les parcelles, les locaux et leurs propriétaires.

Cette base présente des intérêts indéniables en termes de finesse (maille cadastrale), d'homogénéité des données et de mise à jour. Elle recèle aussi quelques faiblesses avec des surfaces non cadastrées (relevant du domaine public comme la voirie) et une fiabilité parfois perfectible liée au caractère déclaratif de la donnée.

**Dans un second temps, nous avons décidé d'élaborer un "mode d'occupation du sol"** qui combine à la fois des données sur la couverture physique des sols et des données d'usage du sol selon son objet socio-économique actuel et futur. Ce travail a donné lieu à :

- la constitution d'une base de données à partir du croisement de différentes sources de données géographiques et statistiques ;
- la classification de l'occupation des sols en 17 rubriques ;
- l'identification des changements d'occupation des sols entre 1999 et 2011 et l'estimation du potentiel en densification des zones urbaines par photo-interprétation.

**Le bilan global de l'évolution sur la période 1999-2011 met en évidence les phénomènes suivants :**

- une régression de l'espace agricole représentant environ 1 380 ha, soit 1 % du territoire du SCoT ;

- une progression des surfaces naturelles (371 ha) car la régression globale des espaces agricoles a aussi contribué à la progression des espaces naturels et au maintien des espaces forestiers ;
- un maintien de l'enveloppe forestière car les espaces forestiers qui ont changé d'usage ont été compensés à surface quasiment égale par des espaces agricoles et naturels qui ont évolué en espaces forestiers sur la même période.

Cette régression de l'espace agricole peut paraître relativement faible rapportée à la surface totale du territoire du SCoT, mais elle n'est pas négligeable, surtout dans un contexte de très faible évolution démographique (+1,2 % entre 1999 et 2010).

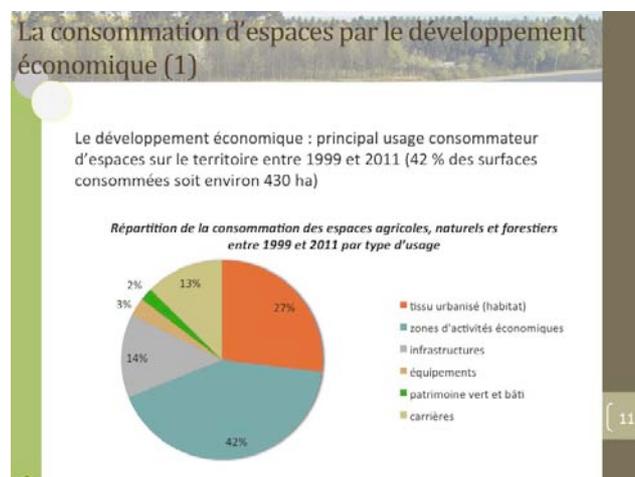
### Ces consommations doivent par ailleurs être nuancées selon les sous-ensembles territoriaux du Pays de Châlons :

- dans la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, plus de 330 ha d'espaces ont été consommés. Cette consommation est majoritairement liée aux zones d'activités économiques (plus de 200 ha soit 20 % de la consommation totale) qui contribuent par ailleurs à l'attractivité économique de l'ensemble du pays. Au niveau résidentiel, la communauté représente 30 % des espaces consommés.
- dans la couronne périurbaine, la consommation d'espaces est principalement liée au développement résidentiel (46 % soit près de 130 ha). Ce secteur est en effet celui qui a connu la plus forte progression démographique entre 1999 et 2010 (+ 12,7 %) ;
- dans le secteur Nord, la consommation d'espaces est restée modérée malgré un gain de 1 364 habitants entre 1999 et 2010 (20 % des espaces consommés par le tissu urbanisé). Ce territoire étant contraint par la présence des terrains militaires, peu de zones d'activités économiques ont été mises en œuvre (à peine 10 % des surfaces consommées dans ce secteur) ;
- dans le secteur Sud, la consommation d'espaces est liée au développement de zones d'activités, et plus particulièrement des zones d'activités de Vatry. Sur les 185 ha d'espaces agricoles, naturels et forestiers consommés dans ce territoire, à peine 12 ha l'ont été pour développer le tissu résidentiel.

Dans ce secteur, il est intéressant de constater que les remembrements ont permis d'équilibrer les surfaces agricoles consommées par la refonte du réseau des chemins d'exploitation. Cette optimisation du parcellaire agricole est en soi intéressante pour l'activité mais elle soulève des questions par rapport à l'enjeu de maintien de la biodiversité avec la disparition des chemins enherbés.

### L'analyse de la consommation par grands postes d'occupation du sol fait apparaître les constats suivants :

Les zones dédiées aux activités économiques représentent environ 1 480 ha soit 14 % de la surface totale artificialisée du territoire.

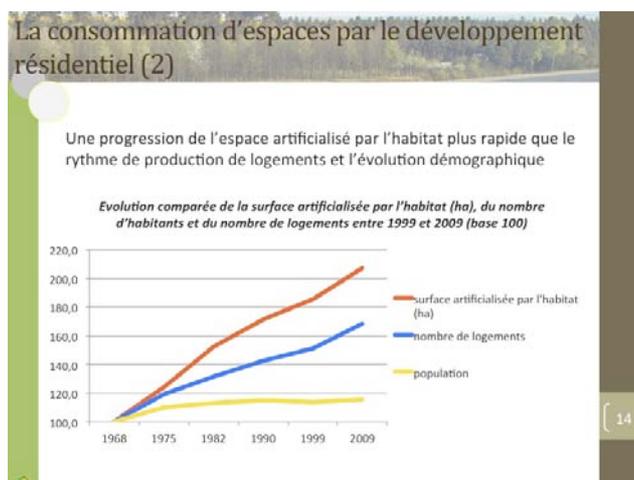


Le développement économique a été le principal usage consommateur d'espaces sur le territoire entre 1999 et 2011 avec 42 % des surfaces consommées soit environ 430 ha. De manière quasi proportionnelle à la répartition des espaces dédiés aux activités économiques

sur le territoire du SCoT en 2011, la consommation d'espaces entre 1999 et 2011 pour accueillir de nouvelles activités économiques s'est faite pour près de la moitié au sein du territoire de la communauté d'agglomération (200 ha), et pour près d'un tiers dans le secteur Sud (160 ha).

**Le tissu résidentiel** (incluant voiries et espaces publics) représente plus de 3 400 ha soit près d'un tiers des espaces artificialisés du territoire. En tant que polarité principale, c'est naturellement la Communauté d'agglomération de Châlons qui concentre le plus de population (66 %) et le plus de surfaces occupées par le tissu urbanisé (41 % du tissu urbanisé du territoire du SCoT en 2011).

**L'artificialisation des sols par l'habitat a progressé de 11,6 % alors que la population n'a augmenté sur la même période que de 1,7 %.** Cette situation s'explique par le desserrement des ménages qui implique un besoin en logements croissant malgré une faible progression démographique, et par la densité peu élevée du parc de logements qui est essentiellement composé de logements individuels.



**La numérisation des documents d'urbanisme et l'estimation du potentiel en densification ont permis de souligner la nécessité d'optimiser l'usage du foncier :**

- les zones d'urbanisation future et les dents creuses représentent environ 1 500 ha soit plus de 60 ans d'urbanisation en prolongeant le rythme d'urbanisation observé sur la période 1999-2011 (progression du tissu urbain de plus de 23 ha / an) ;
- la moitié des communes disposent de capacités foncières leur permettant potentiellement d'augmenter leur surface urbanisée de plus de 50 % ;
- 65 communes disposent d'au moins 1 dent creuse de plus de 5 000 m<sup>2</sup>.

**Les surfaces occupées par les infrastructures** (routières, autoroutières et ferroviaires, plus l'ensemble des chemins agricoles qui ne sont pas des surfaces artificialisées irréversibles) représentent en 2011 environ 4 560 ha soit 43 % de la surface totale artificialisée du territoire.

Si on ajoute l'aéroport de Vatry, soit 435 ha, alors les infrastructures représentent au total environ 5 000 ha, soit 47 % des espaces artificialisés du territoire en 2011.

La quasi totalité des surfaces prélevées l'a été sur les espaces agricoles. Les espaces naturels et forestiers ont été globalement très peu impactés par la réalisation d'infrastructures. C'est dans le secteur Nord et la couronne périurbaine que le plus d'espaces agricoles ont été consommés pour la réalisation d'infrastructures.

Il est important de noter que les modifications du parcellaire agricole liées à la réalisation d'une infrastructure ont plusieurs impacts. Ainsi, la consommation d'espaces agricoles liée à l'emprise de la L.G.V. Est, estimée à environ 90 ha, a induit la création de nouveaux chemins d'exploitation pour environ 75 ha.

**Les surfaces exploitées par les carrières** (matériaux alluvionnaires et roches massives) occupent 230 ha dont 90 ha prélevés sur l'activité agricole. En ce qui concerne cette activité, très présente sur le territoire du SCoT, le pas de 10 ans utilisé pour observer la

consommation d'espaces ne donne qu'une vision partielle de la situation compte tenu des durées d'exploitations de ces sites.

C'est pourquoi l'agence a décidé d'exploiter une base de données réalisée par le BRGM qui a permis de recenser 516 carrières de toutes tailles dont 504 anciens sites d'extraction et 25 sites en activité correspondant à une surface déjà exploitée de plus de 1 102 ha dont plus de 670 ha pour les granulats alluvionnaires. L'ensemble des carrières exploitées représente 0,6 % du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne (0,7 % dans la Marne).

**Pour conclure provisoirement, puisque les travaux d'élaboration du SCoT sont en cours**, les grandes orientations du schéma devraient être les suivantes :

- Préserver les surfaces agricoles, naturelles et forestières,
- Inciter à l'utilisation prioritaire du potentiel en densification/renouvellement et à l'emploi des friches,
- Réduire la surface des zones d'urbanisation à long terme.

Je vous remercie de votre attention.

M. JESSON

Merci à MM. JACTAT et CHONÉ pour ces présentations de qualité. Je laisse la parole à M. René DOUCET, Président de l'Agence d'urbanisme et vice-président de la communauté d'agglomération, pour l'animation de la table ronde.

## 2) TABLE RONDE : QUELLES PEUVENT ETRE LES INTERACTIONS, AUJOURD'HUI ET DANS LE FUTUR, ENTRE L'AGRICULTURE ET LE TERRITOIRE ?

M. DOUCET



Après cette présentation complète des réalités actuelles de notre territoire par le service statistique de la DRAAF et l'Agence d'urbanisme qui accompagne le Syndicat mixte dans l'élaboration de son SCoT, nous allons passer à une phase d'échanges qui nous permettra de traiter de la question des interactions entre l'agriculture et le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne et ce dans une dimension prospective.

Je remercie les participants qui ont bien voulu répondre à notre invitation et que je vais vous présenter dans l'ordre alphabétique :

- **M. Roland DAVERDON**, Vice-Président du Conseil régional de Champagne-Ardenne et délégué à l'agriculture, à la forêt et au tourisme,
- **M. Quentin DE LA CHAPELLE**, exploitant agricole à proximité de notre territoire et Président du Centre d'Initiative pour la Valorisation de l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) de l'Oasis,
- **M. Hervé LAPIE**, exploitant agricole lui aussi, invité en tant que Président de l'Association Symbiose pour des paysages de biodiversité, ce qui ne lui interdit pas d'intervenir aussi en tant que président FDSEA de la Marne,
- **M. Henry OLLAGNON**, professeur à AgroParisTech, responsable de l'unité de formation et de recherche dans la spécialité de gestion du vivant et stratégies patrimoniales et animateur d'une équipe d'auditeurs patrimoniaux (Institut des stratégies patrimoniales),
- **M. Eric RODEZ**, exploitant viticole à Ambonnay, Vice-Président de la Chambre d'agriculture de la Marne,
- **M. Patrick TASSIN**, Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional de Champagne-Ardenne (CESER).

**Si vous le voulez bien, Messieurs, je vous demanderai de vous exprimer sur les enjeux de l'activité agricole en fonction ou sur les bases du diagnostic détaillé qui vient de vous être présenté.**

Je vous propose d'ouvrir le débat en partant de l'échelon local pour le situer ensuite graduellement dans un contexte géographique plus vaste et je donne la parole à M. DE LA CHAPELLE.

M. DE LA CHAPELLE



En tant qu'agriculteur dans la partie Est du Pays de Châlons, je retiens de la présentation statistique la spécialisation du territoire dans les productions agroindustrielles. C'est une force pour le territoire mais cela peut aussi être une faiblesse.

Cette spécialisation agroindustrielle peut être observée sous l'angle du chiffre d'affaires, mais cette notion ne rend que partiellement compte des réalités et des enjeux d'une exploitation.

Si je considère mon exploitation, nous sommes deux sur 160 ha avec plus de dix productions végétales différentes dont seulement deux sont

valorisées sur le territoire, c'est-à-dire où l'emploi lié à la transformation est présent sur le territoire du Pays de Châlons. Les autres productions sont valorisées dans le département ou à proximité.

Nous sommes dans une région productive qui a mis en place des filières performantes qui poussent à une spécialisation dans le cadre de l'économie de marché. Mais ce qui fait notre force est aussi notre faiblesse. Dans l'avenir, cette spécialisation est-elle source de développement durable ? Peut-on produire encore longtemps dans cette direction ?

**Plusieurs facteurs de risque sont aujourd'hui à considérer :**

- la diminution des aides de la PAC dans un territoire qui en a bénéficié de façon importante avec une pression de plus en plus forte sur la légitimité de ces aides ;
- le regard de la société sur cette agriculture avec la question des enjeux environnementaux pris au sens large. Sur la question du foncier qui a été évoquée, je constate que les nouveaux habitants qui s'installent dans nos communes voient dans les espaces agricoles des sites de balade et des paysages qui sont souvent critiqués ;
- le coût des intrants avec une production nationale déficitaire et une dépendance accrue par rapport à un marché international où les pénuries sont de plus en plus fréquentes ;
- les évolutions climatiques qui peuvent être défavorables. Depuis six ans, je n'ai pas connu une seule année sans aléa climatique.

**Ces signaux montrent que la performance en termes de volume peut être remise en question sur le long terme même si le modèle passé et actuel tourne encore très bien.**

Dans ce contexte, plusieurs tendances se dessinent qui apparaissent plus ou moins dans l'analyse statistique. L'une d'entre elles est la concentration des exploitations qui pose pour le territoire la question de l'agriculture comme source d'emploi car cette évolution récente se caractérise par le développement de la sous-traitance.

**Mon choix personnel porte plutôt sur l'emploi via la diversification des productions et des activités sur l'exploitation et sur un travail plus collaboratif avec d'autres exploitants.** Les échanges entre exploitants (ex : paille contre fumier) et la réduction des intrants sont une piste de réflexion. La valeur ajoutée ne résulte pas seulement de l'augmentation des recettes. Elle peut aussi découler de la réduction des coûts.

Dans cette évolution à long terme qui commence à se dessiner, mon objectif est d'être bien dans mon exploitation et dans mon village, mais je suis conscient que nous avons pris des habitudes de confort et qu'il faudra du temps pour définir une nouvelle voie plus en phase avec l'ensemble des acteurs du monde rural.

M. DOUCET

Hervé LAPIE, vous qui êtes aussi un acteur de ce territoire, partagez-vous cette analyse sur la pérennité de certains modèles de production agricole et sur les exigences de diversification ?

M. LAPIE



Je suis agriculteur à La Cheppe sur une exploitation de 130 ha et un élevage porcin avec trois associés et deux salariés, ce qui montre que l'agriculture peut contribuer au développement économique et à l'emploi de ce territoire.

En tant que responsable agricole, ce qui m'intéresse c'est de préparer l'avenir et de conduire cette agriculture moderne et offensive à relever les trois défis de l'économie, du social et de l'environnement.

**En tant qu'acteur majeur du territoire, l'agriculture doit rassembler la société sur**

**un projet d'avenir.**

Le défi de l'alimentation reste un défi majeur car le constat de la réduction des surfaces agricoles est réel. On gagne de la forêt et des espaces naturels en France et malgré tout on perd du foncier agricole.

Il est donc indispensable de maintenir un bon niveau de productivité à la fois pour nourrir les hommes et développer des valorisations non alimentaires. **Mais s'il nous faut produire autant, il faut le faire autrement et mieux.** Cet objectif de maintien de la productivité, mais avec une agriculture intégrant plus encore les préoccupations environnementales, doit être compris et partagé par l'ensemble des acteurs du monde rural. Nous ne pouvons pas agir seuls et c'est l'objectif que je me suis fixé en créant l'association Symbiose pour des paysages de biodiversité suite à un programme lancé par le conseil régional et avec le soutien actuel des collectivités territoriales.

**L'agriculture, qui occupe 80 % de l'espace de ce territoire, reste un moteur essentiel de son développement, et nous avons des atouts et des enjeux forts à relever collectivement.**

M. DOUCET

Eric RODEZ, en tant que représentant de la chambre départementale d'agriculture, pouvez-vous vous exprimer sur les enjeux sur le Département de la Marne ? En quoi les enjeux du territoire de Châlons peuvent-ils être différents de ceux que vous rencontrez dans le département ?

M. RODEZ



D'une manière générale, les problématiques sont les mêmes, mais je vais saluer le travail réalisé par l'Agence d'urbanisme sur la consommation des espaces qui devrait être aussi fait sur d'autres territoires car on travaille trop sur du ressenti en matière d'usage des sols.

Les chiffres communiqués par la direction départementale des territoires de la Marne font état d'une consommation annuelle de 270 ha de terres agricoles. **Ainsi, la consommation des surfaces agricoles se poursuit alors que l'on dit depuis trop longtemps qu'il faut la**

**freiner.**

L'intérêt du travail réalisé sur le périmètre du SCoT du Pays de Châlons est qu'il peut être mis à la disposition des communes même si le maire que je suis convient que l'application de ce principe de cohérence n'est pas évident à mettre en œuvre.

**Il faut avoir le courage de faire des choix plutôt que de vouloir se développer tous azimuts et admettre que cet enjeu de cohérence doit être abordé à une échelle qui dépasse les limites communales.**

Le constat du SCoT d'un niveau de surfaces réservées à la construction représentant 60 ans de développement n'est malheureusement pas propre au Pays de Châlons. Dans le cadre des activités de la Chambre d'agriculture et de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces agricoles, nous voyons encore trop souvent des PLU qui réservent plus d'un siècle de consommation de foncier agricole. C'est en général le résultat d'études qui n'ont pas été menées à la bonne échelle et peut-être aussi d'élus qui hésitent à faire des choix par crainte de mécontenter.

Le territoire de Champagne crayeuse s'est organisé par le passé pour répondre à une demande de spécialisation. Aujourd'hui, on demande aux agriculteurs de modifier leur métier pour intégrer de nouvelles réglementations notamment environnementales. **Ce durcissement de la réglementation concerne aussi les collectivités et j'y vois une chance pour que se mette en place un dialogue renforcé entre le monde agricole et les collectivités.**

M. DOUCET

M. DAVERDON, vous venez d'entendre un certain nombre d'analyses spécifiques au Pays de Châlons. Le Conseil régional de Champagne-Ardenne a initié un certain nombre de mesures dont certaines peuvent, me semble-t-il, répondre aux enjeux exprimés.

M. DAVERDON



Je vous remercie pour votre invitation et je voudrais également souligner la qualité de l'analyse fine présentée par l'Agence d'urbanisme. Comme cela a été expliqué par les précédents intervenants, **nous vivons une période difficile mais qui permet la mise en place de dialogues constructifs comme le programme Symbiose.**

Ces dialogues constructifs existent depuis plusieurs années avec la Région Champagne-Ardenne et toutes les formes d'agriculture car la plaine crayeuse est bien évidemment très différente du Sud haut-marnais.

Quentin DE LA CHAPELLE et Hervé LAPIE ont présenté chacun leur projet qui vont dans le sens d'une agriculture durable marnaise. La région s'intéresse à toutes les formes d'agriculture, à la diversification de l'agriculture et à la nécessité de produire avec moins d'intrants pour gagner là-aussi en compétitivité.

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les régions sont autorité de gestion des fonds européens agricoles pour le développement rural (FEADER).** Cela nous permettra de soutenir la diversification, les nouvelles formes d'agriculture et les activités du monde rural avec environ 200 millions d'euros à gérer.

Voici donc succinctement présentées les actions du Conseil régional de Champagne-Ardenne dans ce domaine.

M. DOUCET

M. TASSIN, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) a aussi beaucoup travaillé sur ces questions à l'échelle régionale. En complément de ce qui vient d'être dit, peut-être avez-vous des remarques sur ces enjeux tant en termes de production, de valorisation que de diversification ?

## M. TASSIN



Le CESER étant à l'image de la société civile, dont l'agriculture fait partie intégrante, je commencerai par dire qu'il n'y a actuellement plus d'agriculteur au sein du CESER pour une question juridique obscure. Mais en attendant la solution de ce problème, cela ne nous empêche pas de parler encore d'agriculture comme par le passé.

Nous sommes tous très jeunes ici mais je pense que chacun se souvient de cette maxime qui nous ramène sous le règne d'Henri IV selon laquelle "Labourage et pâturage sont les deux mamelles de la France".

Aujourd'hui, les deux mamelles de la Champagne-Ardenne sont l'agriculture et l'industrie. Et de ce point de vue, cela sous-entend que l'on a intérêt à les soigner y compris dans la diversité de ces deux secteurs.

Il y a une diversité qui ne dépend pas que des types de production : il y a aussi des différences selon ce que l'on fait du produit agricole. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, il y a des liens forts entre l'agriculture et l'industrie. Et cela nous renvoie au pôle de compétitivité IAR.

Les liens entre l'agriculture et l'industrie sont forts dans notre territoire champardennais et **la réflexion doit porter sur les interactions entre l'agriculture et l'industrie, non seulement agroalimentaire, mais aussi dans ses autres formes, dont l'industrie métallurgique.**

Le monde agricole a eu l'intelligence du développement notamment avec le pôle IAR. La réflexion du monde agricole doit donc être élargie aux autres secteurs. Il faut impérativement réfléchir aux interactions entre l'industrie et l'agriculture en termes de diversification et de valeur ajoutée. **L'avenir du territoire champardennais en dépend.**

Vous me permettrez également d'élargir mon propos à la question de la réforme territoriale. Il ne s'agit pas de passer d'un débat à un autre, mais il me semble que cela concerne fortement la prospective qui vous préoccupe.

Les priorités du SCoT risquent en effet d'être bouleversées par la réforme territoriale. La population de l'agglomération châlonnaise, qui était jusqu'à présent globalement stable, sera vraisemblablement impactée compte tenu de sa spécificité administrative et militaire.

**Les impacts sur la population auront bien évidemment des incidences sur les besoins de développement et donc de foncier.** Dans ce contexte, un suivi à court terme est donc impératif, pour adapter les besoins fonciers.

## M. DOUCET

C'est un élément important que nous prenons en compte dans nos prospectives tant au niveau du SCoT que dans notre projet de Programme Local de l'Habitat (PLH).

Ce qui est en jeu, c'est près de 3 000 emplois dans la fonction publique dont plus de 1 000 liés à la présence militaire à Châlons. Si l'on rapporte ces emplois au nombre de familles, on voit très bien l'impact considérable sur les besoins en logements d'une agglomération de 70 000 habitants.

## M. TASSIN

Je voulais souligner que Châlons est la seule collectivité de cette taille en France dans ce cas de figure.

## M. DOUCET

C'est une originalité telle qu'il est important de pouvoir la préserver. Pourquoi vouloir supprimer un modèle qui n'existe nulle part ailleurs ? Finalement, on y reviendra, c'est un élément fondamental de biodiversité urbaine...

M. DOUCET

M. OLLAGNON, vous avez entendu les intervenants. Pouvez-vous conclure sur ce premier thème des enjeux ? Quelles sont, au regard de vos connaissances de ces problématiques, vos remarques d'universitaire et de chercheur ?

M. OLLAGNON



Quand j'interviens sur les territoires, généralement en situation de crise, le mode de connaissance et d'action apparaît inefficace à l'ensemble des acteurs qui le partagent. A ce moment-là, il y a des conditions particulières que l'on peut réunir pour changer ce mode de connaissance et d'action.

En vous écoutant, la question que je me pose est, y a-t-il une crise dans ce territoire ? J'entends la réponse à cette question avec deux oreilles, celle de l'agriculture et de celle de l'élu.

L'agriculture est une activité de gestion du vivant, encodée dans des modes de prise en charge notamment scientifiques et économiques. Gérer le vivant, c'est le transformer dans ses qualités et faire émerger des qualités nouvelles. C'est de la patience, de la durée, de la profondeur.

**Quand j'entends l'oreille agricole, on évoque un bouleversement immense, local, national et mondial.**

L'élu parle de la société et du territoire. Il est lui aussi dans une société que nous voyons comme encodée avec les propriétés publique et privée.

La question que je me pose, et qui a été évoquée par le dernier intervenant, est que se passe-t-il dans un territoire sur lequel des réformes lourdes, venues de l'extérieur peuvent transformer 30 à 40 % du potentiel d'employabilité ?

Comme je l'ai constaté dans d'autres territoires, chacun est dans son domaine privé mais la question de cette interaction public / privé, que l'on considère comme enfouie et assagie dans les brumes du passé, n'est pas du tout gérée.

**Or, on voit bien ici qu'il y a un enjeu de gestion du territoire châlonnais avec des gestionnaires spécialisés et que la question est "vers quoi allons-nous et que faisons-nous ensemble ?** Comment répondre à cette question d'un environnement économique, social et environnemental de plus en plus complexe ?

On peut distinguer trois types d'activités ou d'actions :

- type 1 : l'action simple, celle que l'on fait chez soi avec une personnalité juridique clairement identifiée dans des espaces de responsabilité qui sont ceux de l'action privée ou de l'action publique,
- type 2 : la coaction simple qui consiste à agir à plusieurs dans le cadre d'un contrat. L'agriculture a innové un modèle de coaction avec ses filières. Elles sont assises sur quelques règles contractuelles, une certaine légitimité et on se débrouille généralement assez bien.

Or, aujourd'hui, nous sommes dans un contexte complètement différent et nous sommes tous devant une irruption massive de la complexité. **C'est un troisième type d'action qui surgit : "l'action complexe et multi acteurs"**. Et nous ne savons pas du tout gérer cette situation.

Ces problèmes complexes et multi-acteurs appellent de nouvelles approches. Or, le sentiment de blocage et d'inertie provient souvent de que l'on applique ensemble des solutions de type 1 ou de type 2, alors que nous sommes devant des problèmes d'un autre type.

Mon propos n'est pas d'être négatif mais d'être réaliste, car si on sait reconnaître une vraie tension et que l'on a des ressources mobilisables, il est possible de créer des conditions de rencontre acceptables par chacun afin de parler de projets stratégiques en situation

---

complexe de façon à susciter des engagements qui vont s'exprimer par de l'action simple ou de la coaction simple mais qui reposeront sur deux modes complémentaires de gestion de la complexité : l'un qui explore la complexité du projet, l'autre qui focalise l'action sur sa réalisation.

Pour moi, à vous entendre, le vrai problème est que la crise territoriale va modifier tous les équilibres. La reconstruction de la valeur ajoutée ne résultera pas seulement d'une simple réduction des coûts, mais bien d'une recherche de nouvelles utilités, sans mettre en cause les modèles installés mais en leur permettant d'évoluer.

M. DOUCET

**Si vous le voulez bien, nous allons aborder dans une seconde partie la question des outils de gouvernance.**

Vous avez, les uns et les autres, souligné la nécessité d'un dialogue permanent pour répondre aux différents défis et je vais demander à M. LAPIE d'évoquer les principales actions réalisées ou à promouvoir pour répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux évoqués.

M. LAPIE

Pour moi l'un des challenges les plus importants de la profession agricole est la capacité à réunir les acteurs pour partager les projets comme celui du pôle IAR et développer la valeur ajoutée et l'emploi sur le territoire.

Ce projet, comme hier la malterie ou la meunerie, a pu être concrétisé grâce à la volonté farouche des agriculteurs et à l'implication des collectivités territoriales. **Aujourd'hui, il faut garder ce challenge et créer les conditions du dialogue entre tous les acteurs de la société civile.**

Si je vous dis cela, c'est qu'à mon arrivée à la présidence de Symbiose, je me suis aperçu que la profession agricole ne pouvait plus travailler seule. Nous avons donc réussi à rassembler des personnes qui s'opposaient sans dialoguer. L'association Symbiose réunit aujourd'hui les représentants des apiculteurs, les syndicats agricoles, les chasseurs, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, le Syndicat Général des Vignerons et les Jeunes Agriculteurs. Nous sommes à l'aube des premiers projets dans les pays rémois et châlonnais mis en œuvre grâce à l'implication des communes et des élus locaux.

Les conditions du dialogue sont réunies sur un territoire si les hommes ont une véritable volonté commune. En qualité de responsable agricole, je peux vous assurer que le modèle économique qui a été développé est une force et que le challenge de demain est de travailler sur la transmission et le renouvellement des générations pour maintenir un nombre important d'exploitations sur nos territoires ruraux. **Il est donc important pour l'agriculture de relever le défi de l'ouverture vers la société civile sur de nouveaux projets et des perspectives d'avenir.**

Après deux années de présidence de Symbiose, je pense que les conditions de partenariat sont réunies et que nous allons pouvoir travailler avec les communautés de communes et le pays.

M. OLLAGNON

J'ai trouvé votre intervention tout à fait intéressante et je souhaite vous faire une suggestion. Vous avez réussi à créer un lieu de rencontre grâce à votre énergie nourricière et vous mesurez bien qu'il est extrêmement politique. Or, si les politiques ne sont pas, quelque part, dans une "intelligence qualité", dans une "responsabilité qualité" et dans une "facilitation qualité" cela risque d'affaiblir votre action. Le monde politique doit être présent, avec ses différentes formes, pour garantir l'ouverture.

Il faut arriver à impliquer, dans les conditions qui conviennent et que je ne connais pas, les acteurs de la société dans la responsabilité politique claire. C'est pour cela que dans un certain nombre de situations, des territoires ont été amenés à mettre en place ce que j'appelle des "chartes patrimoniales de la qualité" et des "institutions patrimoniales" pour les mettre œuvre, compatibles avec notre fonctionnement habituel.

Aujourd'hui, dans un contexte mondial, on voit plus loin. Notre approche part du mode d'action latin, individualo-collectiviste, qui est le nôtre. Et mon retour d'expérience est que l'on peut mettre au point des outils de gouvernance qui correspondent aux véritables questions.

M. DOUCET

Merci à M. LAPIE pour la présentation de cette expérience. M. OLLAGNON, vous venez d'évoquer l'importance de l'inclusion du politique dans ces démarches et je pense que M. Roland DAVERDON souhaite réagir sur ce point.

M. DAVERDON

Nous allons rassurer notre grand témoin. Si l'on a pu voir une expérience comme Symbiose, c'est grâce à la mise en place par la Région du slogan "Fédérer pour réussir" du président BACHY. Moi-même, je me suis familiarisé avec ces démarches de prise de contact avec les autres, les agriculteurs, les chasseurs, les apiculteurs, etc.

M. DE LA CHAPELLE

Cette question de la complexité résume bien les enjeux et c'est bien ce qui a motivé la constitution de notre association des CIVAM entre les agriculteurs et les ruraux intéressés par la problématique du développement agricole et rural.

Si Symbiose travaille plutôt sur la question des aménagements du parcellaire agricole dans l'intérêt de la biodiversité, nous travaillons sur les indicateurs de services rendus avec l'INRA et avec l'Agro de Paris sur les aspects économiques des exploitations.

**Aujourd'hui, l'environnement n'est plus regardé comme une contrainte, comme par le passé.** Il y a une vraie évolution qui est le marqueur d'un dialogue qui a pu s'instaurer depuis une dizaine d'années.

Pour rebondir sur la question de la diversification comme source de produits, on résume "facilement" les enjeux de développement agricole à la filière car c'est une vraie réussite sur la Champagne crayeuse et le Pays de Châlons. Mais je pense que cela n'est pas la seule voie possible.

Je constate, pour le vivre dans mon exploitation qui est sur l'Argonne et la Champagne, que plus on s'éloigne de Reims et moins les bénéfices du pôle IAR sont visibles. Concrètement, le pôle IAR me profite indirectement car il assure un débouché et valorise un peu mieux ma production, même si cela ne se traduit pas vraiment sur les prix de vente de mes productions. Le pôle IAR crée de l'emploi sur la métropole rémoise et peut-être un peu à Châlons, mais pas du tout sur l'Argonne. Pourtant, nous alimentons nous-même ce pôle, y compris par nos impôts.

Il n'est évidemment pas question d'abandonner le pôle IAR, car il représente les valorisations de la grosse majorité de la zone crayeuse. Mais ce modèle économique d'export est étroitement lié aux enjeux internationaux alors que notre territoire a des attentes et peut offrir des opportunités. Il y a des marchés de niche comme le lentillon de Champagne et des opportunités sur le chanvre ou la production d'énergie via la méthanisation. **La diversité contribue à augmenter la valeur, la résistance et la pérennisation des exploitations.**

Pour démontrer la complexité et l'importance des interactions, je voudrais illustrer mon propos par la question des chemins d'exploitation évoquée par l'Agence d'urbanisme. La recherche d'efficacité économique tend à démontrer l'intérêt de rationaliser le réseau des chemins. Or, les chemins enherbés sont très utiles à la régulation des populations de ravageurs. J'en ai eu l'exemple à côté de mon exploitation avec un agriculteur qui a supprimé un chemin et qui doit maintenant employer des produits de protection phytosanitaire pour lutter contre les ravageurs.

**La lecture que nous avons de notre environnement est donc souvent trop simple et il est impératif d'intégrer tous les enjeux complexes.** Nous avons besoin d'outils capables de mesurer les interactions complexes et je constate que même les chercheurs ont des difficultés dans ce domaine.

M. DOUCET

Eric RODEZ, je pense que vous voulez réagir aux propos qui ont été tenus.

M. RODEZ

Je voudrais compléter mon propos sur les aspects territoriaux dans la perspective du SCoT et des échanges nécessaires avec les élus.

A la question comment accompagner la diversité et la diversification du monde agricole, on constate que l'agriculture manque d'élevages et que nous allons avoir un vrai souci sur la matière organique (ndlr : présente dans les sols). Mais évoquer l'élevage, c'est aussi poser la question de la cohabitation de ces activités avec les zones résidentielles dans les villages.

**Au-delà de la question du foncier et de la cohabitation des activités, il y a tout un ensemble d'enjeux sur l'eau, sur l'air qui doivent faire l'objet de débats entre nos concitoyens et le monde agricole.**

Il est essentiel que nous puissions travailler ensemble sur ces sujets et aborder la préservation des ressources non pas comme des contraintes, mais comme des occasions de pouvoir confronter des regards, pour s'enrichir de nos visions et relever les défis de la société de demain.

M. DOUCET

Dans mon rôle de "maître du temps", je constate qu'il est nécessaire de nous acheminer vers la conclusion de cette table ronde.

Dans le droit fil de votre propos, de nombreux échanges ont eu lieu. Nous devons mener à bien le projet de territoire du Pays de Châlons-en-Champagne qui se traduira au travers des orientations du SCoT.

Compte tenu de tout ce qui a été évoqué, quel prolongement voyez-vous à cette conférence-débat ? Nous avons évoqué la communication entre les acteurs et la nécessité de créer des structures qui débordent largement du monde agricole. Mais comment assurer le suivi et la gouvernance de ce territoire ?

M. TASSIN

Cela rejoint ce qui est fait par les professionnels de l'agriculture et les expériences en cours, notamment Symbiose, mais pas seulement.

La façon dont on se parle est prépondérante et j'émettrai un petit désaccord de forme avec le lien qui a été évoqué entre la société civile et les élus.

Le CESER est composé d'acteurs de la société civile mais le monde politique n'y est pas représenté. Le CESER est aux côtés des élus et nous nous parlons, mais je pense qu'il ne faut pas mélanger les genres pour éviter des difficultés. Il faut préserver l'autonomie de la société civile et des décideurs politiques. C'est cette autonomie qui rend les échanges efficaces.

Je pense que l'on peut arriver à un suivi efficace en organisant les passerelles nécessaires ce qui peut être fait dans le cadre d'un SCoT au titre de l'association des différents acteurs.

M. OLLAGNON

Je suis parfaitement d'accord avec vous sur l'autonomie des politiques et des différents acteurs sur le territoire.

Cependant, la gestion effective d'un territoire n'est pas seulement le fait de la société civile, c'est aussi le rôle des acteurs (propriétaires, architectes, etc.) qui incorporent ou non un projet de qualité de territoire.

Ce projet de qualité, fruit d'une co-construction, existe-t-il et est-il accessible ? Ce que j'observe en France est que cet outil n'existe pas. Un SCoT est un outil de programmation pour les politiques et ne donne pas de solution pratique pour mettre en œuvre tel ou tel projet.

Il est très clair que les politiques ne se confrontent pas avec les acteurs de la société et ce n'est pas leur travail. Par contre, ce processus de rencontre, de communication et de négociation doit à la fois permettre aux gens de se rencontrer et de se distinguer.

**C'est pourquoi j'ai mis en place la notion d'institutions patrimoniales, composées de 3 pôles :**

- l'intelligence qualité,
- la responsabilité qualité (sous la responsabilité des élus),
- la facilitation qualité.

L'intelligence qualité, c'est d'abord reconnaître que beaucoup de choses sont en train de se jouer, et pas seulement dans l'agriculture, et ensuite décider de rechercher ce qui peut être fait ensemble à plus long terme. Du coup, les conflits à court terme sont remplacés par les projets de pôles.

Ensuite, il faut faciliter cette prise en compte de la qualité dans les projets de chacun, afin que les fondateurs soient pleinement garantis dans leur projet. En France, on est individuellement acteur et l'on transfère à des collectivités un devoir d'agir dans un certain espace. Mais, cela ne marche pas toujours en raison de toutes les réalités complexes que l'on rencontre sur le terrain sociétal.

Imaginons un voyage en train : le voyageur individuel utilise un train à usage collectif, sans pouvoir influencer les conditions du trajet qui ne sont pas négociables. On pense aujourd'hui pouvoir faire des projets sur le même modèle. Or, cela ne fonctionne pas toujours. Maintenant, on peut aussi partager les efforts du voyage en produisant nous même l'énergie nécessaire au déplacement.

A ce moment, le projet réalisé est la résultante effective d'une coaction entre N acteurs. C'est la même chose pour la qualité de votre territoire, dans un patrimoine commun où chacun est micro/macro-acteur.

**La question de fond est celle de l'innovation : profitons de la gestion du vivant pour engager une innovation politique.**

M. DOUCET

Merci de cette leçon que l'on pourrait qualifier de magistrale, sans vouloir donner de caractère péjoratif à l'adjectif "magistral". Nous avons encore quelques minutes pour donner la parole à la salle, pour des questions complémentaires aux membres de la table ronde.

M. TRIDON, Directeur de l'Agence d'Urbanisme de Reims



Pouvez-vous nous apporter des éclairages ou des pistes pour la suite sur deux points.

Premièrement, sur la manière d'aborder la planification dans le cadre d'une communauté de destin permettant une meilleure cohérence des choix et non plus des seuls intérêts locaux. Deuxièmement sur la possibilité de valoriser les productions agricoles au service des populations locales, y compris hors alimentation (matériaux de construction).

Notre territoire, très polarisé par de grandes entités urbaines. A-t-il les moyens d'une certaine autonomie et solidarité ? Comment

réconcilier les producteurs agricoles avec le vivre en ville car nous sommes majoritairement des urbains et des périurbains.

M. DOUCET

Qui souhaite s'exprimer sur ce thème du rural et de l'urbain sur notre territoire ?

M. DAVERDON

La question des circuits courts fait partie des objectifs de la Région qui aide ce développement. L'autonomie locale est quelque chose que nous recherchons tous, avec la diversification. Mais l'autonomie ne signifie pas l'autarcie d'une région renfermée sur elle-même.

**M. DOUCET**

Le développement des circuits courts est un des objectifs qui figurent aussi dans l'agenda 21 de la Communauté d'agglomération de Châlons.

**M. RODEZ**

Il est important de travailler sur cette diversification en circuit court, même si ce sujet n'est pas ancré dans les habitudes locales. Il nous faut travailler dans cette direction.

Sur la planification, il y a une vraie question de fond à caractère économique. Il est évident que le monde agricole doit tenir compte de la nécessité du développement de la société et les acteurs du monde agricole sont tous conscients qu'il faut accompagner cela.

Mais l'espace agricole ne doit pas subir systématiquement les impacts du développement. Il est nécessaire de préserver l'outil des agriculteurs et d'employer le juste nécessaire. Beaucoup de documents d'urbanisme comportent trop de zones urbanisables et négligent la question de la requalification.

Il y a beaucoup de réserves potentielles sur l'agglomération rémoise et il est nécessaire d'être inventif pour renouveler le tissu urbain et éviter la surenchère entre les collectivités.

**M. DE LA CHAPELLE**

Les collectivités ont un vrai rôle à jouer sur les circuits courts. Le monde agricole est habitué à fonctionner en filière et nous sommes dans une région où il est beaucoup plus simple de produire et de vendre directement à la coopérative que de faire un produit local pour le transformer.

Mais petit à petit, une amélioration est perceptible et des espaces de diversification s'ouvrent et se sont créés sans que nous ayons attendu la crise. Ainsi, notre coopérative de déshydratation s'est investie sur le débouché des granulés de bois et approvisionne le marché local énergétique qui s'est développé en conséquence. Un autre CIVAM, dans les Ardennes, travaille sur l'écoconstruction.

Travailler la matière première brute implique une démarche différente par rapport aux produits manufacturés, mais c'est réalisable et représente de vrais enjeux de savoir-faire artisanal et local avec l'emploi correspondant.

**M. DOUCET**

Je vais demander à notre grand témoin, Henry OLLAGNON, de mettre un point final à notre table ronde, en forme de conclusion.

**M. OLLAGNON**

Il y a un siècle, l'agriculture était une activité "tissulaire" qui gérait surtout l'énergie solaire et les matières vivantes. On faisait naître des ressources, on préservait des milieux pour utiliser leur potentiel, et il y avait un énorme investissement de construction de richesse complexe dans le territoire. Ensuite, l'agriculture s'est éloignée du territoire avec une dépense énergétique, le pétrole.

Or, aujourd'hui, la complexité fait ressurgir une nouvelle activité, différente de ce que nous avons autrefois. En fait, l'agriculture va, me semble-t-il, évoluer vers une forme comprenant une activité tissulaire avec le bénéfice de la proximité. Et il faut une activité qui lui permette de conserver le statut de micro/macro-acteur au sein d'une filière, ce qui suppose que le territoire soit accueillant.

**M. DOUCET**

Merci pour cette conclusion qui rejoint bien des propos antérieurement tenus.

M. RODEZ, tout à l'heure, a signalé que l'on travaillait trop sur du ressenti. J'espère que cette conférence nous aura permis de nous éloigner d'un ressenti plus ou moins exact pour nous rapprocher d'une prise de conscience précise des véritables enjeux de notre territoire et des interactions entre ce territoire et l'agriculture, à court, moyen ou long terme.

J'ai noté au passage de nombreuses phrases qui se rejoignent. On peut partir de celle du président du conseil régional "Fédérer pour réussir". Hervé LAPIE a aussi signalé que "les projets agricoles devaient être partagés, qu'il fallait évidemment créer les conditions du

dialogue entre toutes les personnes de la société civile". Il a parlé de "rassembler l'ensemble de la société sur un projet d'avenir".

C'est bien entendu le défi que nous avons à relever dans l'élaboration de notre projet de territoire et de notre SCoT.

Je vous remercie, Messieurs, pour votre participation à cette table ronde et je vous remercie, Mesdames et Messieurs, d'être venus, avec nous, vous interroger sur cette perspective sur laquelle l'Agence d'urbanisme et le Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons-en-Champagne vont continuer à travailler.

Merci à toutes et à tous.



Pour tout renseignement, s'adresser à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne  
Tél. 03 26 64 60 98 – Fax : 03 26 65 96 71 – Mail : [planification@audc51.org](mailto:planification@audc51.org)